

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Moïse MOREIRA, Maire.

Etaient présents : MMES BOUTEILLER Maryvonne, DUBUS Sandrine, HERANVAL Sylvie, LESUEUR Christelle, ROUSSEL Sandrine, TOURNACHE Anita

MM BEAUFILS Cyril, BERGER Joachim, de MILLIANO Jean, LECOINTRE Romuald, MOREIRA Moïse

Absents excusés : Mme MAILLARD Angélique, MM CANTEREL Marc, DELAUNE Pascal, LEBER Benoit

Madame LESUEUR Christelle est nommée secrétaire de séance.

Suite au compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler.

Aucune observation n'étant faite, le P.V. de la dernière réunion est donc adopté.

DELIBERATION N° 2026-005

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 11 voix pour et sur proposition de Monsieur le Maire, vote les subventions suivantes qui seront inscrites au Budget Primitif 2026 à l'article 65748 :

ASSOCIATIONS	
Comité des Fêtes	3 000,00 €
Association Sportive Petivillaise	3 000,00 €
Club des Anciens	800,00 €
Croix Rouge	200,00 €
Anciens Combattants	600,00 €
Paralysés de France	50,00 €
Coopérative Scolaire (+ subvention exceptionnelle transport 2025 de 1 700 €)	2 035,00 €
Ligue contre le Cancer	100,00 €
Fonds de Solidarité Logement	400,00 €
Emmaüs	250,00 €
Tri Cou Brode	200,00 €
Association Petivillaise Multi-Sports	600,00 €
TOTAL	11 235,00 €

DELIBERATION N° 2026-006

ASSOCIATION ENCELADE : ACCEPTATION D'UN DON SUITE A SA DISSOLUTION AU 6 FEVRIER 2026

Monsieur le Maire indique que l'association « ENCELADE » a été dissoute lors de l'assemblée générale du 6 février 2026 pour motif que des manifestations ont dû être annulées par manque de participants, les salons proposés par cette association devenant de plus en plus nombreux.

Cette association a décidé de reverser une partie de ses fonds à la mairie, en faisant un don de 400 euros. Par délibération n° 2020-007 du 25/05/2020, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accepter ce don de 400 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 11 voix pour :

- accepte le don de 400 euros émanant de l'association ENCELADE,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette recette sera inscrite au budget 2026, à l'article 756 – libéralités reçues

QUESTIONS DIVERSES

Nid de poule

Le nid de poule, situé rue des 18 Acres, a été rebouché. Par contre, les accotements, situés le long du lotissement des Pommiers, sont dangereux et méritent un remblaiement. Monsieur le Maire a appelé Monsieur MARICAL de la Direction des Routes pour lui signaler, celui-ci doit passer voir.

Stationnement sur trottoirs

Il est signalé que des voitures stationnent sur les trottoirs, dans la Grand Rue à la sortie de Petiville direction ND de Gravenchon, ce qui oblige les piétons à descendre sur la route et les met en danger.

Monsieur le Maire ne souhaite pas interdire le stationnement sur certains trottoirs, leur largeur étant faite pour les véhicules et le passage des piétons. Pour les trottoirs moins larges, des courriers seront faits aux propriétaires afin qu'ils stationnent leur véhicule dans leur allée privée.

Parc de jeux

Il est signalé que le parc de jeux, situé en face de la mairie, est très propre.

Dette cantine

Pour information, la famille, à qui un ½ tarif à la cantine a été accordé sur 4 mois, a commencé à régler sa dette.

Parc rue du Procès

Pour information, du tout-venant va être déposé dans le trou qui s'est formé à l'entrée du parc de loisirs, rue du Procès.

Plantation d'arbres

Monsieur le Maire signale que M. BRACHAIS a commencé ses plantations d'arbres, rue des 18 Acres.

Remerciements

Madame ROUSSEL, conseillère sortante, tient à remercier tous les conseillers municipaux ainsi que les secrétaires de mairie pour le mandat réalisé.

Dates à retenir

- Vendredi 6 mars à 20h00 à la Bachelotte : loto de l'école
- Dimanches 15 et 22 mars : élections municipales
- Vendredi 20 mars : installation du nouveau conseil municipal
- Samedi 28 mars à 19h00 à la Bachelotte : soirée ASP (poulet basquaise)

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 00.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 20 mars 2026 à 18h00, à la mairie.